

Lyon, le 16 juillet 1848

Monsieur



Le conseil a mis sous votre surveillance
l'atelier du S^r Armand rue de
montée des Capucins n^o 18
au sujet du fulmer son ébène à qui
l'on a dit de ventres

Votre très humble et tout dévoué
Leppe

6 — 1°. Les causes de malaise énoncées
sont plus nombreuses; d'abord, je vois que
l'auteur a voulu dans la charte des subsistances
l'auteur a voulu comprendre ceux de Lyon.

XI) ajoutons l'indiscipline l'insubordination qui existe
dans les ateliers ainsi que certains contumaces arbitraires
au préjudice de chef d'atelier c'est à la page 8.

XI) par paragraphes 1, ^{et 2.} que l'auteur en convient lui-même
surtout en parlant du compagnon comme pouvant
de plus d'indépendance que le maître. C'est évidemment pour
prouver l'insubordination.

3. Les apprentis ne sont jamais pris des démonstrations
utiles pour économe de leur métier bien à cause de leur
insouciance à acquiescer de connaissance au de-là de
savoir faire suffisant pour gagner après leur tâche.

L'absence de perfection dans le tirage
est la conséquence de l'insouciance dans
l'exécution d'œuvre.

